

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8-208-1914 portant modification à l'arrête No 292 du 9 septembre 1912 réorganisant le personnel de la Police administrative et judiciaire.

n° 8-208-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 février 1914

Numéro JO
n° 208 du 28/02/1914

Date du numéro
28 février 1914

VISAS

Le Gouverneur de la Cote Francaise des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue appheable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté No 292 du 9 septembre 1912 réorganisant le personnel de la Police administrative et judiciaire. Le Conseil d'Administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. L'art. 12 de l'arrêté No 292 du 9 septembre 1912. susvisé, est moditié comme suit: « troisieme catégorie : Comissaires de Police et Enspecteurs de Police de toutes classes . Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistre, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURE.